



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°2024-04**

Séance du 14 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars, à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal de la commune d'Etainhus, légalement convoqués se sont réunis à la Mairie d'Etainhus, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Rémi MALO, le Maire,

**Etaient présents** : Rémi MALO, Dominique CAPRON, Nadège FRANCOIS, Jean-Pierre BANCTEL, Didier SANSON, Maryvonne QUEMION, Maryline MAUPAIX, Sophie COMONT, Cyrille GUILLEMARD, Bérénice GAND, Caroline TOUTAIN, Julien MERVILLE, Fabien LEROY et Lucie GOULET, formant la majorité des membres en exercice,

**Absente excusée** : Véronique MOREL (pouvoir Dominique CAPRON)

**Secrétaire de séance** : Cyrille GUILLEMARD

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Absent(s) : 1

Pouvoir(s) : 1

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention(s) : 0

### COMMUNICATION DU RAPPORT QUINQUENNAL RELATIF AUX ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2019 -2023 DE LA COMMUNAUTE URBAINE LE HAVRE SEINE METROPOLE

Date de convocation

06/03/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217602507-20240314-2024-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024

Publication : 16/04/2024

Monsieur le Maire communique au conseil municipal le rapport quinquennal relatif aux attributions de compensation 2019 – 2023 de la communauté urbaine le Havre Seine Métropole.

En effet l'article 1609 nonies C du Code général des impôts prévoit que tous les 5 ans, le Président de l'E.P.C.I présente un rapport d'évolution du montant des attributions de compensation qui a donné lieu à un débat au sein de l'organe délibérant.

Le conseil municipal acte cette communication.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits.  
Pour Copie Certifiée Conforme,  
Le Maire,



Rémi MALO